

N° 6866⁵**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, portant:

1. transposition de la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant la directive 82/891/CEE du Conseil ainsi que les directives du Parlement européen et du Conseil 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE, 2011/35/UE, 2012/30/UE et 2013/36/UE et les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 648/2012;
2. transposition de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts;
3. modification:
 - a) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
 - b) de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;
 - c) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière portant:
 - transposition de la directive 2002/47/CE du Parlement Européen et du Conseil du 6 juin 2002 concernant les contrats de garantie financière;
 - modification du Code de Commerce;
 - modification de la loi du 1^{er} août 2001 concernant la circulation de titres et d'autres instruments fongibles;
 - modification de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
 - modification du règlement grand-ducal du 18 décembre 1981 concernant les dépôts fongibles de métaux précieux et modifiant l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 17 février 1971 concernant la circulation de valeurs mobilières;
 - abrogation de la loi du 21 décembre 1994 relative aux opérations de mise en pension;

- abrogation de la loi du 1^{er} août 2001 relative au transfert de propriété à titre de garantie;
- d) de la loi du 19 mai 2006 portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition et
- e) de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(18.12.2015)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 18 décembre 2015 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, portant:

1. transposition de la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant la directive 82/891/CEE du Conseil ainsi que les directives du Parlement européen et du Conseil 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE, 2011/35/UE, 2012/30/UE et 2013/36/UE et les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 648/2012;
2. transposition de la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts;
3. modification:
 - a) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
 - b) de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;
 - c) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière portant:
 - transposition de la directive 2002/47/CE du Parlement Européen et du Conseil du 6 juin 2002 concernant les contrats de garantie financière;
 - modification du Code de Commerce;
 - modification de la loi du 1^{er} août 2001 concernant la circulation de titres et d'autres instruments fongibles;

- **modification de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier;**
 - **modification du règlement grand-ducal du 18 décembre 1981 concernant les dépôts fongibles de métaux précieux et modifiant l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 17 février 1971 concernant la circulation de valeurs mobilières;**
 - **abrogation de la loi du 21 décembre 1994 relative aux opérations de mise en pension;**
 - **abrogation de la loi du 1^{er} août 2001 relative au transfert de propriété à titre de garantie;**
- d) de la loi du 19 mai 2006 portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition et**
- e) de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 décembre 2015 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 décembre 2015;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 18 décembre 2015.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Viviane ECKER

